

**Procès-verbal du Conseil de la  
municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 7 octobre 2014 à 19 h 00 au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon.

**ÉTAIENT présents :** Mesdames les conseillères Carole Charbonneau, Sandra Dicaire et Diane Martin ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Larocque, Roger Laurent et Roland Montpetit.

**ÉTAIT également présente :** Madame Anik Morin, secrétaire-trésorière.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum, la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption du procès-verbal du 2 septembre 2014
- 4.- Gestion financière et administrative
  - 4.1- Adoption des comptes de la période;
  - 4.2- Adoption des états financiers du mois d'août 2014;
  - 4.3- Avis juridique - Environnement;
  - 4.4- Formation sur l'application des règlements d'urbanismes;
  - 4.5- Avis de motion - règlement municipal relatif à la tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la municipalité de Val-des-Bois.
- 5.- Aménagement et urbanisme
- 6.- Voirie
  - 6.1- Augmentation de la rémunération du journalier saisonnier en voirie;
  - 6.2- Achat de pneus pour le camion de déneigement;
  - 6.3- Achat de lames pour le déneigement;
  - 6.4- Embauche d'un ingénieur en installation septique;
  - 6.5- Acceptation de l'aide financière accordée par le Député;
  - 6.6- Achat de gravier – Réfection chemin Hayes;
  - 6.7- Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du TECQ 2014-2018.
- 7.- Loisirs et culture
  - 7.1- Nomination d'une représentante au CLP.
- 8.- Sécurité publique
- 9.- Hygiène du milieu
  - 9.1- Avis de motion - règlement municipal relatif à la tarification, l'enlèvement, le transport et la disposition des matières résiduelles;
  - 9.2- Achat de bacs à ordures et à recyclage.
- 10.- Varia
- 11.- Correspondance
- 12.- Période de questions
- 13.- Fermeture de la séance

14-10-165

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 7 OCTOBRE 2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

14-10-166

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
2 SEPTEMBRE 2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE MARTIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2014, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

14-10-167

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 14-09  
COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À EFFECTUER LES PAIEMENTS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de septembre 2014 dressé par la directrice générale, portant le numéro 14-09 totalisant une somme de **184 394,42 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	135 298,19 \$
- Déboursés par chèque :	2 298,09 \$
- Déboursés par prélèvement :	25 483,50 \$
- Salaires :	21 314,64 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

14-10-168

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2014**

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2014;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois d'août 2014 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14-10-169**

**AVIS JURIDIQUE - ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE le conseil municipal doit prendre une décision en lien avec l'environnement dans le dossier portant le matricule 7581 63 1510;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire obtenir un avis juridique avant de prendre une décision;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU**

ET RÉSOLU QUE Me Marc Tremblay, conseiller juridique de la municipalité, soit mandaté à fournir un avis dans ledit dossier.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14-10-170**

**FORMATION SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

ATTENDU la formation sur les rôles, relations et responsabilité de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général, offerte conjointement par l'ADMQ et la COMBEQ le 25 novembre 2014 à Gatineau;

ATTENDU QUE cette formation est pertinente pour le travail de l'inspectrice en bâtiments et en environnement ainsi que pour la directrice générale;

ATTENDU QUE dans la dernière année, les employés municipaux ont interagi dans un très grand nombre de dossiers en urbanisme;

ATTENDU QUE cette formation leur fournira des outils supplémentaires pour le traitement des diverses demandes en urbanisme;

ATTENDU QUE cette formation est offerte au coût de 278,00 \$ par personne plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT**

ET RÉSOLU QUE l'inspectrice en bâtiments et en environnement et la directrice générale soient autorisées à suivre cette formation;

ET QUE ce conseil décrète une dépense de 556,00 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE les frais de déplacement et de repas des participants leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION**  
**RÈGLEMENT MUNICIPAL RM05-2014 RELATIF À LA TARIFICATION**  
**APPLICABLE POUR DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS**  
**PAR LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-BOIS**

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Diane Martin, qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif **À LA TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-BOIS** sera présenté pour adoption.

**14-10-171**  
**AUGMENTATION DE LA RÉMUNÉRATION DU JOURNALIER**  
**SAISONNIER EN VOIRIE**

ATTENDU QUE le 3 octobre 2014, le journalier saisonnier en voirie a obtenu son permis de conduire pour des véhicules de classe 3;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil majore la rémunération horaire du journalier saisonnier en voirie de 1,00 \$;

ET QUE cette majoration soit rétroactive au 6 octobre 2014.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14-10-172**  
**ACHAT DE PNEUS POUR LE CAMION DE DÉNEIGEMENT**

ATTENDU QU'il est nécessaire de changer les pneus sur le camion de déneigement;

ATTENDU la soumission de Pneus Bélisle Outaouais inc. au montant de 1 480,00 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de 8 pneus;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT**

ET RÉSOLU QUE l'inspecteur en voirie soit autorisé à acheter 8 pneus de la compagnie Pneus Bélisle Outaouais inc. pour un montant de 1 480,00 \$ plus les taxes applicables et autorise la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14-10-173**  
**ACHAT DE LAMES POUR MACHINERIES D'HIVER**

ATTENDU QUE la nouvelle déneigeuse requiert des lames pour le déneigement;

ATTENDU la soumission de Robitaille Équipement inc. pour des lames au carbure ainsi que les ancrages requis pour la somme de 3 550,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU**

ET RÉSOLU QUE l'inspecteur en voirie soit autorisé à acheter les lames au carbure et les ancrages de la compagnie Robitaille Équipement inc. au montant de 3 550,00 \$ plus les taxes applicables et autorise la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-10-174**

**EMBAUCHE D'UN INGÉNIEUR EN INSTALLATION SEPTIQUE**

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire l'installation d'un système septique pour le nouveau garage municipal;

ATTENDU QUE pour se faire, la Municipalité requiert les services d'un ingénieur en installation septique;

ATTENDU la soumission reçu de BH Environnement au montant de 2 500,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'offre de service fait partie intégrante de cette résolution comme si elle y était au long reproduite;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accepte l'offre de service de BH Environnement au montant de 2 500,00 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à signer l'offre de service de BH Environnement pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois;

ET QUE cette dépense soit affectée au surplus accumulé non affecté.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-10-175**

**ACCEPTATION DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE PAR LE DÉPUTÉ**

ATTENDU la résolution portant le numéro 14-03-45 relative à la demande de subvention faite au député, monsieur Alexandre Iracà, pour l'amélioration de notre réseau routier local;

ATTENDU QUE monsieur le député Alexandre Iracà, dans sa lettre du 10 septembre 2014, confirme qu'il accordera à la municipalité une aide financière au montant de 15 000,00 \$ pour l'amélioration de notre réseau routier local;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer, par résolution, que le conseil accepte cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE MARTIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'aide financière au montant de 15 000,00 \$ accordée par monsieur le député, Alexandre Iracà, pour l'amélioration de notre réseau routier local.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-10-176**

**ACHAT DE GRAVIER – RÉFECTION CHEMIN HAYES**

ATTENDU QUE ce conseil désire poursuivre les travaux de réfection sur le chemin Hayes;

ATTENDU la résolution numéro 14-03-45 concernant la demande de subvention faite au député pour l'entretien du réseau routier local;

ATTENDU QU'un montant de 15 000,00 \$ nous a été accordé par notre député dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

ATTENDU QUE la différence sera imputée au seuil d'immobilisation du programme TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspecteur en voirie à embaucher un entrepreneur en concassage de gravier pour un montant maximal de 24 900,00 \$ incluant les taxes.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-10-177**

**APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

ET QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

ET QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ET QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

ET QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14-10-178**

**NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE À LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU**

ATTENDU QUE la Corporation des loisirs de Papineau est l'organisme responsable des loisirs sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de la Corporation;

ATTENDU QU'une personne doit être nommée afin de représenter la municipalité auprès de la Corporation et d'assister aux réunions;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE MARTIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme, madame Sandra Dicaire, représentante de la municipalité de Val-des-Bois auprès de la Corporation des loisirs de Papineau.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MUNICIPAL RM06-2014 RELATIF À LA TARIFICATION, L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Carole Charbonneau, qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif À **LA TARIFICATION, L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES** sera présenté pour adoption.

**14-10-179**

**ACHAT DE BACS À ORDURES ET À RECYCLAGES**

ATTENDU la soumission de la compagnie Gestion USD Inc. au montant de 2 576,59 \$ taxes et livraison incluses pour l'achat de 18 bacs verts de 360 litres pour les ordures et de 9 bacs bleu de 360 litres pour le recyclage;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 2 161,53 \$ taxes et livraison incluses pour l'achat de 18 bacs verts de 360 litres pour les ordures ménagères et de 9 bacs bleus de 360 litres pour le recyclage de la compagnie Gestion USD Inc.;

DE PLUS le prix de revente de ces bacs sera de 83,00 \$ plus taxes.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

**14-10-180**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 35)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT**

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
Daniel Rochon, maire

.....  
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Daniel Rochon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.